

Canada  
Province de Québec  
Municipalité St-Côme-Linière  
Comté de Beauce-Sud

## RÈGLEMENT 429-2025

### RÈGLEMENT 429-2025 SUR LES TARIFS MUNICIPAUX 2026

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'adopter un règlement concernant l'imposition de tarifs pour différents services municipaux;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 novembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le règlement 429-2025 concernant les tarifs municipaux 2026.

#### Article 1

Le règlement 429-2025 abroge les règlements 414-2024 et 420-2025.

#### Article 2

Direction général, trésorerie, service du greffe

Frais d'administration	15 %
Intérêt sur comptes en souffrance	12 % par année
Frais pour chèque sans fonds	26,00 \$
Frais pour recouvrement solde impayé (courrier recommandé)	26,00 \$
Duplicata, factures, carte de matrice couleur, compte de taxe et autres données évaluation, etc.	1,00 \$
Travaux de recherche de documents	37,00 \$ / heure
Transmission de document par télécopie	2,00 \$
Transmission de document par télécopie interurbain	4,00 \$
Levée du non-accès (acte notarié avec le MTQ)	93,00 \$/levée

#### Article 3

Urbanisme

Demande de modification de règlement d'urbanisme	Frais d'étude de 500 \$ plus frais de publication d'avis
Personne désignée, Loi sur les compétences municipales	Coût réel majoré de 15 %
Demande de dérogation mineure	300,00 \$

#### Article 4

##### Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

Ouverture et fermeture d'entrée d'eau durant les heures normales de travail	37.50 \$
Ouverture et fermeture d'entrée d'eau en dehors des heures normales de travail	59.50 \$ / heure minimum 3 heures
Location d'un fichoir durant les heures normales de travail	27 \$ / jour
Location d'un fichoir en dehors des heures normales de travail	59.50 \$ / heure minimum 3 heures
Journalier, durant les heures normales de travail	59.50 \$ / heure minimum 1 heure
Journalier, en dehors des heures normales de travail	59.50 \$ / heure minimum 3 heures
Camion (opérateur inclus)	97 \$ / heure
Pelle (opérateur inclus)	130 \$ / heure
Chargeur sur roues (opérateur inclus)	109 \$ / heure
Caméra égout (opérateur inclus)	217 \$ / heure
Niveleuse Caterpillar 140 M (opérateur inclus)	189 \$ / heure plus carburant
Laveuse à pression (opérateur inclus)	149 \$ / heure
Travaux de branchement en période hivernal	83 \$ / heure minimum 3 heures
Ajout d'un branchement ou modification à un branchement (aqueduc, égout ou pluvial) sur un terrain à la suite d'un changement d'usage	100% du coût total des travaux

#### Article 5

##### Service des loisirs

<b>Location salle Optimiste</b>	
Journée complète	250 \$
Réunions diverses (2-3h)	75 \$
Demi-journée (baptême, funérailles, etc.)	125 \$
En soirée pour cours ou activités offertes aux citoyens	25 \$
<b>Location de glace</b>	
Lundi au jeudi, en journée jusqu'à 18h et vendredi jusqu'à midi	85 \$ / heure
Lundi au jeudi, à partir de 18h et vendredi à partir de midi	140 \$ / heure
Organismes et/ou pratiques jeunes en semaine	85 \$ / heure
Organisme et/ou pratiques jeunes la fin de semaine	115 \$ / heure
Ligues (parties de 1.5h)	235 \$ / heure
<b>Camp de jour</b>	
Tarif résident	45 \$ / semaine
Tarif non-résident	57 \$ / semaine
Service de garde	20 \$ / semaine

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025  
ET PUBLIÉ LE 9 DÉCEMBRE 2025**

**LE MAIRE,**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,**

**MARTIN RODRIGUE**

**CHANTAL POULIN**